

Présentation de l'avant-projet d'inventaire relatif aux frayères
et aux zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 JUIN 2012

Structure invitée	Représentant
SYMAGE	excusé
EPIDOR	absent
FDAAPPMA	excusé
CONSEIL GENERAL du Lot	Mme MARITANO Elise
DREAL Midi Pyrénées	absent
Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE	excusé
ONEMA service interdépartemental	M. JARNO Vincent
ONEMA région	M. GAYOU Francis
GADEL	M. PHILBERT Jacques
Commission Locale de l'Eau du Célé	absent
Chambre d'Agriculture du LOT	absent
Association des Elus du Lot	absent
Entente Vallée du Lot	absent
Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot	absent
Parc Naturel Régional des Causses du Quercy	M. DURAND Sébastien
EDF : Unité Production Centre	M. CHATAIGNIER Stéphane
SHEMA	absent
Lot Nature	M. BESSE Michel
SHEM	M. MAZIERES Jean-Charles
France Hydro Electrique	M. FARGES Daniel
Fédération Electricité Autonome Française	absent
Association des Moulins du Quercy	absent
Association Régionale des Amis des Moulins	absent
Syndicat de Défense des moulins et des cours d'eau	M. GREPON Michel
ADAPAEF du Lot	MM. DAUTREY, CASSOULET et TEULET
Initiative Environnement (Syndicat Céou-Germaine)	M. CHEVAL Anthony
Communauté de communes de CAHORS	absent
SIA cours d'eau du Quercy Blanc	M. FITERE Damien
DDT (service eau, forêt, environnement)	M. RENAULT Didier, M. THOQUENNE Damien

La réunion avait pour objectif le lancement de la concertation sur les inventaires relatifs aux frayères et aux zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole au titre des articles R. 432-1 et suivants du Code de l'environnement.

Les étapes de la démarche d'inventaire des frayères sont présentées après un rappel général de la réglementation des usages (régimes de déclaration et d'autorisation « loi sur l'eau », sanctions...).

L'avant-projet d'inventaire soumis à la concertation est distribué et présenté en séance sous forme de tableaux et de cartographies informatives.

M. TEULET (ADAPAEF du Lot) précise que des frayères à Brochet ont été aménagées ces dernières années sur la rivière Lot et demande qu'elles soient intégrées dans cet inventaire. L'ONEMA ou la FDAAPPMA devront se prononcer sur cette demande (pour cela, il doit y avoir eu constatation soit de la dépose et la fixation d'œufs, soit de la présence d'alevins).

Les documents de travail (avant-projet d'inventaire et cartes informatives), sont disponibles sur le site internet de la DDT à l'adresse suivante :

<http://www.lot.equipement.gouv.fr/>

Les différents usagers et partenaires consultés (voir liste ci-dessus) sont invités à rendre leurs avis **avant le 9 juillet 2012**. Il est particulièrement important que ces avis soient argumentés, pour qu'ils soient pris en compte.

La synthèse des avis reçus sera présentée et l'avant-projet sera discuté lors d'une réunion qui se déroulera :

**le 12 juillet 2012 à 14h
à la Direction Départementale des Territoires du Lot
(salle de réunion du 4^{ème} étage – Rue des Carmes)**

Les avis sont à transmettre par courrier à l'adresse de la DDT (Direction Départementale des Territoires du Lot - Service Police de l'eau - Cité administrative, 127, quai Cavaignac - 46009 CAHORS Cedex 9) avant le 9 juillet 2012.